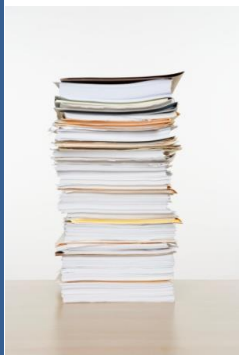


MARCHES PUBLICS ET CCAG TRAVAUX



PUBLIC

CONCERNE/PRE REQUIS

Conducteurs de travaux,
chargés d'affaires expérimenté

DUREE :

14 heures soit 2 jours

DATES :

17 et 23 janvier 2024 à Dijon

19 et 24 janvier 2024 à

Besançon

Nous consulter pour date intra

LIEU :

Dijon ou Besançon ou intra

VALIDATION :

Attestation de formation

COUT :

2300€ HT pour un groupe ou

350€ HT par stagiaire

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, QCM, cas
pratiques

**Débouchés, poursuite d'études
et passerelles :** Non

Taux de satisfaction stagiaire

2023 : 100% à plus de 75% de
satisfaction

Objectif général :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Maîtriser les dangers dans la gestion des marchés, appréhender les nouvelles règles applicables au nouveau code des marchés, sauvegarder ses droits et connaître ses devoirs.

Contenu de la formation

Module 1 : Les acteurs de l'exécution du chantier et leur rôle

- Le maître d'ouvrage
- Le maître d'œuvre
- Le coordonnateur SPS
- L'inspection du travail
- Les sous-traitants

Module 2 : Rôle et obligations du conducteur de Travaux

Sa fonction au sein de l'entreprise (mobilisation et ajustement des ressources...)

Respect du programme du maître d'ouvrage (clauses techniques, délai...)

Module 3 : Les points de vigilance lors des étapes clés du chantier

La préparation du chantier

- Durée de la période de préparation
- Identification des interlocuteurs
- Validation de l'étude (quels relais avec le responsable des études ?)
- Alerte sur les difficultés potentielles

La gestion des travaux

- Les ordres de services (démarrage des travaux, forme et contenu des OS...)
- Le respect du délai de réalisation des travaux (obligation d'alerte en cas de dépassement, les sanctions du retard...)
- Les paiements (présentation des factures, révision, actualisation, obligation du maître d'ouvrage en cas de retard de paiement...)
- Les travaux supplémentaires (devoir d'alerte en cas de dépassement du montant du marché...)



MARCHES PUBLICS ET CCAG TRAVAUX (Suite)

La réception des travaux

- La « check list » interne à l'entreprise
- Les opérations préalables à la réception
- La levée des réserves

La présentation du décompte final et la signature du décompte général

- Forme, contenu, délais et enjeux pour l'entreprise

Les garanties contractuelles

- L'objet des garanties et les obligations de l'entreprise
- La durée des périodes de garantie

Module 4 : Modalités de contestation des décisions du maître d'ouvrage pendant l'exécution des travaux

Les clauses du CCAG Travaux

- La contestation des ordres de service
- La contestation des réserves formulées à la réception des travaux
- La contestation du décompte général
- Le mémoire en réclamation

Les modes de règlement amiable des litiges

- Le comité consultatif de règlement amiable des litiges

Les voies de recours juridiques

Illustrations pratiques des conséquences des dérives pour l'entreprise (jurisprudences)

- Sous-traitance non déclarée
- Méconnaissance de la procédure de solde du marché (décompte final et contestation du décompte général)
- Travaux exécutés sous autorisation du maître d'ouvrage
- Pénalités de retard

Accessibilité aux personnes handicapées :

L'Ecole des TP adapte les conditions d'accueil à ses formations et d'accès de ses locaux pour les publics en situation de handicap. Pour échanger sur les adaptations possibles, contactez notre référent handicap.